



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 100 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

**CONSIDÉRANT** QU'aucune loi n'existe présentement pour régir la sécurité des remorques domestiques, artisanales et récréatives lorsqu'elles sont désaccouplées;

**CONSIDÉRANT** QU'il en résulte des accidents causant des blessures graves et même des décès;

**CONSIDÉRANT** QU'il n'y a aucune statistique à cet effet;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de créer une loi pour que les remorques domestiques, artisanales et récréatives soient munies d'un système de blocage de roues lorsque désaccouplées du véhicule moteur afin d'assurer la sécurité de la population.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Mathieu Traversy, Terrebonne

16/05/11  
Date